

# La Caisse d'Épargne teste le vélo électrique et les véhicules mutualisés



**D**ans le cadre de BMA, la Caisse d'Épargne a d'abord expérimenté, sur la base du volontariat, l'usage de vélos à assistance électrique pour les trajets domicile-travail de ses salariés. En deux ans, ce sont 6 puis 30 collaborateurs (en majorité des femmes, à 80 %) qui se sont engagés à « essayer » de les utiliser un jour sur deux ouvrables. Et ça marche, puisque plus de 12 000 km ont été parcourus en un an et demi et que d'autres candidat(e)s sont prêts à enfourcher la bicyclette.

La Caisse d'Épargne a également engagé un second démonstrateur sur la question du travail dans la mobilité. Certains métiers s'exercent déjà dans un « entre trois » qui place le salarié entre son espace domestique privé (son domicile), son espace public de mobilité (trajets domicile-travail, trajets professionnels...) et son espace de travail (bureau). Les frontières de ces espaces autrefois distincts, s'évanouissent aujourd'hui plaçant ainsi l'usager-salarié dans des situations ubiquitaires. Nulle part et partout à la fois, joignables ou pas, selon qu'ils se déplacent avec un bureau mobile (smartphone, tablette,

portable, connectés), nombre de salariés se trouvent placés de fait hors cadre professionnel formel. La mobilité dans le travail devra probablement faire à la fois l'objet d'une réponse comportementale et d'une réponse économique. Sans oublier la réponse managériale. Toutefois, ces nouvelles formes de mobilités ne seront pas ouvertes à tous les métiers et elles supposent qu'employeur et salarié acceptent de vivre une réelle révolution culturelle par rapport aux pratiques traditionnelles.

## Diversifier les véhicules de service

Enfin, la Caisse d'Épargne travaille à la préfiguration d'une plateforme de véhicules partagés. Ce projet doit permettre d'expérimenter la mutualisation d'une partie de ses véhicules de service. Ces derniers peuvent correspondre à la portion du parc en renouvellement, qui profiterait de cette occasion pour être orienté vers la location de véhicules électriques, hybrides. Ce qui revient à diversifier et tester une partie de la flotte sans augmenter les niveaux de budgets engagés par les entreprises, et donc sans augmenter leurs coûts.

En autorisant l'usage de ces véhicules pour les déplacements des salariés en journée de 8 heures à 17 heures, le soir pour les trajets domicile-travail et en week-end pour les usages personnels, il est probable que la dimension de cette nouvelle offre facilitera la bascule de l'usage de la voiture vers des usages partagés nettement moins coûteux pour les salariés et optimisés pour la flotte de l'entreprise. Le système de réservation des véhicules est accessible par mobile et site Internet en lien avec une offre de covoiturage. Il est relié aux horaires du métro et utilisable avec la future plateforme « Korrigo services ». Ces solutions devraient aussi profiter à d'autres acteurs économiques régionaux. Par exemple, pourquoi ne pas confier la gestion de cette plateforme à un garagiste qui ne vend plus de voitures, mais qui dispose des compétences pour entretenir le parc et proposer des services complémentaires (remorques, coffres de toit pour les usages domestiques) ? Une petite révolution dans le monde de la distribution auto ! ■

MARC POTEL